



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MAIRIE DE LAUWIN-PLANQUE
14 rue Jean Jaurès
(59553)

AMO - AUDIT ET DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE



MARCHE N° : 2024-02

Date et heure limites de réception des offres : **26 avril 2024 à 12h**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
1.1	OBJET DU CONTRAT	3
1.2	DECOMPOSITION DU CONTRAT.....	4
2	INTERVENANTS	4
3	CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	4
4	MISSION D'AUDIT	4
5	ANNEXE	6
	5.1 ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION DES SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION.....	7

1 CONTEXTE

Dispositions générales

1.1 Objet de la consultation

Les stipulations du présent Cahier des clauses particulières (CCP) concernent :

- **Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) d'audit et de déploiement de la vidéoprotection de la commune de Lauwin-Planque.**

La présente consultation a pour objet une mission d'AMO pour une étude d'implantation de caméras et le déploiement d'un système de vidéo-protection urbain sur la commune de Lauwin-Planque.

Préoccupé par la sécurité et le bien-être de ses concitoyens et sensibilisé à ce problème, la ville de Lauwin-Planque, Maître d'ouvrage, désire déployer son système de vidéo protection pour renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur l'espace public communal.

Pour cela, elle souhaite étudier la faisabilité de la mise en place d'un tel dispositif. Celui-ci devra répondre à plusieurs objectifs, notamment :

- La prévention et la protection des personnes et des biens dans les espaces publics ;
- La protection des bâtiments publics et leurs abords ;
- La sécurité des flux routiers.

La mission confiée à la société retenue a pour but d'accompagner la commune pour :

- Un diagnostic de sécurité de l'ensemble de la commune concernant les besoins actuels et les futurs besoins (perspective d'implantation de caméras à phaser selon un plan pluriannuel d'investissements) ;
- Les études préliminaires et de déploiement permettant l'élaboration du projet.
- La réalisation de pièces administratives permettant la mise en concurrence de sociétés compétentes (DCE), l'analyse des offres, l'assistance du MO pour les dossiers de subventions, l'assistance du MO pour le déploiement des caméras et du local d'enregistrement, le suivi de l'ensemble des travaux et la réception.

Objectifs et performances attendues

Cette phase a pour finalité la réalisation de l'avant-projet du dispositif de vidéo protection sur la base des besoins exprimés par le Maître d'ouvrage, en concertation avec les forces de sécurité publique.

Le présent document est développé à partir :

- Des besoins exprimés par la collectivité et ses partenaires locaux ;
- Des conseils fournis par les forces de l'ordre ;
- Des études préliminaires menées sur le terrain.

Les attentes :

- Investissement optimisé ;
- Système performant et évolutif ;
- Fiabilité des installations ;

- Coût de maintenance maîtrisé ;
- Respect des normes environnementales.

Cet audit aborde plusieurs aspects :

- Localisation du local de centralisation et d'enregistrement ;
- Implantation des caméras ;
- Définition des points de regroupement des caméras ;
- Définition des moyens de transmission des images entre chaque caméra et le poste de Centralisation ;
- Définition des équipements de communication, de traitement, d'enregistrement et d'exploitation ;
- Définition des travaux nécessaires au déploiement,
 - Définition du budget d'investissement ;
 - Définition des subventions et aides possibles,
 - Définition du budget de maintenance ;

Le projet devra éventuellement proposer :

- Un dispositif de reconnaissance de plaques (identification LAPI) ;
- Un dispositif de reconnaissance faciale ;
- Différentes installations et plusieurs types de caméras, ambiance, PTZ (360°), à 4 angles etc... ;
- Report des images.

1.2 Décomposition du contrat

Il n'est pas prévu de décomposition en lots au motif que les prestations ne peuvent être scindées.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés car il s'agit d'une mission unique.

2 Intervenants

Aucun contrôle technique ni coordinateur sécurité ne sont prévus pour cette opération.

Maîtrise d'œuvre assurée par le maître d'ouvrage.

3 Confidentialité et mesures de sécurité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-PI.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

4 Mission d'audit

Le détail de la mission est le suivant :

Définition et architecture du projet

- Au regard des demandes de la commune :
 - Etude d'implantation des caméras;

- Réalisation d'une étude de faisabilité et élaboration d'un programme fonctionnel et technique ;
- Présentation du rapport technique et stratégique au référent sûreté de la Police Nationale,
- Elaboration d'un programme pluriannuel de déploiement, travaux ;
- Définition de l'organisation administrative et humaine à mettre en place pour faire fonctionner le système ;

Au cours de sa mission, le Titulaire devra :

- Présenter la méthodologie envisagée et l'équipe chargée de l'étude ;
- Recueillir les documents disponibles (réglementations, autorisation, aides et subventions) ;
- Procéder à une/des visites des lieux ;
- Constituer un document de référence développant :
 - Une étude technique détaillée comprenant des plans de synthèse et des éléments techniques clés (puissance, alimentation, fréquences, relais, dépl etc...) ;
 - Un Cahier des clauses techniques spécifiques avec les performances à atteindre et les emplacements des matériels ;
 - Les prérequis au déploiement des systèmes envisagés.
- En amont et en aval de l'étude prévoir un temps d'échange avec l'exécutif local et les services concernés.

Documents livrables :

- Une notice technique des prestations générales (besoins, problématiques, déploiement, travaux, suivi, etc...) ;
- Une estimation financière avec les aides et subventions possibles (fourniture des différents documents nécessaires, demande effectuée par le maître d'ouvrage),
- Le plan d'implantation des caméras futures avec les angles de vues ;
- Un visuel de l'ensemble des installations ;
- La description technique du système envisagé.

5.1 - Plan de situation – Lauwin-Planque

